

Annexe 6 - Laboratoire Alsacien d'Analyses (L2A) Mutualisation des LDA 67 – LVD 68

Les laboratoires départementaux d'analyses (LDA) ont été créés pour répondre prioritairement aux contrôles officiels commandés par l'Etat (notamment brucellose animale). Au moment de leur transfert aux départements (années 1990 – 1992) leurs interventions, pour le compte des directions des services vétérinaires (DSV), avaient déjà évolué pour répondre aux diverses situations d'urgence liées à une crise sanitaire et pour assurer des missions de service public en matière de veille sanitaire et d'épidémiologie.

De par les missions de veille sanitaire confiées aux Conseils Départementaux depuis les premières lois de décentralisation en 1982, les LDA sont au cœur des réseaux de santé publique. Outils essentiels des politiques territoriales, ces laboratoires sont en outre chargés légalement de la veille sanitaire dévolue aux départements et assurent un service public de proximité à destination des professionnels de l'élevage, de l'alimentation et de l'environnement, des autorités sanitaires et des particuliers.

Les deux Départements alsaciens disposaient chacun d'un laboratoire départemental d'analyses : le laboratoire vétérinaire départemental dans le Haut Rhin plus ciblé sur le diagnostic vétérinaire et la santé animale et le laboratoire départemental d'analyses dans le Bas-Rhin, qui tout en maintenant ses compétences régaliennes, s'est développé dans les domaines de l'hygiène alimentaire, la sécurité des végétaux et la biologie moléculaire.

Pour ce faire, les deux sites disposent de 76 agréments ministériels et sont accrédités par le COFRAC pour 18 programmes.

Seul le LDA 67 était géré en budget annexe jusqu'au 31 décembre 2020. Dorénavant le Laboratoire Alsacien d'Analyses (L2A), repose sur une gestion en budget annexe dédié, le budget 33. Le L2A prend donc en charge l'ensemble des dépenses liées à son bon fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement permettant de faire face à ces dépenses sont constituées majoritairement des recettes engendrées par les analyses et par une subvention d'équilibre issue du budget principal de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Chaque analyse est facturée selon un tarif voté en décembre de l'année N-1 par l'Assemblée Plénière, permettant une application dès le 1^{er} janvier de l'année en cours.

Les dépenses d'investissement permettant l'achat de matériel et appareils nécessaires sont équilibrées par des recettes d'investissement.

Le L2A sera doté d'un outil de pilotage à travers la tenue d'une comptabilité analytique exhaustive.

1. Les dépenses

Les dépenses englobent la masse salariale du « coût total employeur » des agents du L2A, soit 31 agents, toutes les dépenses liées à l'achat des consommables et réactifs nécessaires à la réalisation des analyses, à l'exploitation, à la maintenance et amortissement des appareils d'analyses, ainsi que tous les frais généraux liés aux dépenses de fonctionnement du laboratoire (immobilier, équipement informatique, chauffage, ménage, etc...).

Ces dépenses sont soit directement imputées au budget annexe, soit prises en charge par le budget annexe sous forme d'un remboursement au budget principal de la collectivité.

1.1. Les dépenses de fonctionnement

En €	BP 2021 proposé
Section de fonctionnement	2 359 230

Les prévisions de dépenses de fonctionnement proposées au BP 2021 sont le cumul des dépenses du LDA 67 et une estimation des dépenses du LVD 68 s'il avait été en budget annexe.

Le montant sollicité comprend principalement :

- les ressources humaines dont le montant sollicité s'élève à 1 518 700 €. La mutualisation des deux sites pourrait permettre à terme de maintenir la masse salariale en développant d'autres analyses, et en mutualisant certaines fonctions supports (direction, secrétariat, fonction budgétaire et comptable, qualité et métrologie...), afin d'orienter les techniciens soit vers la réalisation d'analyses agréées et accréditées en en augmentant le nombre, soit en développant d'autres techniques. Le développement de nouvelles compétences des agents techniques pourrait permettre, en augmentant le nombre d'analyses, de stabiliser la charge salariale tout en augmentant les recettes ;
- l'achat des consommables nécessaires à la réalisation des analyses, soit une prévision pour 2021 de 401 500 € ;
- les frais de maintenance, les divers contrats de prestation et service (notamment redevance COFRAC), les déchets de DASRI (à développer) ;
- les Essais Inter laboratoires (EIL) obligatoires afin de prouver la compétence des techniciens de laboratoire et ainsi leur délivrer leurs habilitations ;
- le remboursement à la collectivité du coût des services supports (bâtiments, énergie, informatique de l'année n-1).

1.2. Les dépenses d'investissement

En €	BP 2021 proposé
Section de d'investissement	95 000

Les prévisions de dépenses proposées en section d'investissement sont équilibrées avec les recettes issues de la dotation aux amortissements des équipements des deux sites.

Il est proposé de cumuler les deux montants départementaux, soit 95 000 € (50 000 € dans le Bas-Rhin et 45 000 € dans le Haut-Rhin) consacrés à l'acquisition ou au renouvellement d'équipements nécessaires à la réalisation des analyses (appareils techniques).

2. Les recettes

2.1. Les recettes de fonctionnement :

En €	BP 2021 proposé
Section de fonctionnement	2 454 230

Les principales recettes relèvent de prestations de service liées à la vente des analyses. Ces recettes sont fortement tributaires du nombre et du type de clients, ainsi qu'à la tarification votée annuellement.

Jusqu'au 31 décembre 2020, la politique commerciale et tarifaire a été très différente dans les deux départements, ce qui a engendré un montant de recettes différents. Ainsi, pour le LDA 67, la comptabilité analytique permettait d'identifier le coût réel de l'analyse (= coût réactif – amortissement du matériel – coût RH). Afin d'atténuer le coût pour certains clients (notamment le Groupement de Défense Sanitaire et les éleveurs), une subvention leur était allouée par le budget principal.

Les deux Assemblées Plénières ont voté les tarifs 2021 pour les deux laboratoires, en date du 30 novembre 2020 et 11 décembre 2020 (respectivement CD/2020/058 pour le Bas-Rhin et CD-2020-8-6-2 pour le Haut-Rhin). Ces tarifs sont applicables jusqu'au vote d'une nouvelle tarification par l'Assemblée Plénière de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les compétences développées dans le champ commercial, tant pour le site strasbourgeois, notamment en santé alimentaire et en santé des végétaux, que pour le site colmarien dans le champs environnemental (radionucléides), permettent d'assurer des recettes non négligeables.

Les recettes attendues pour 2021 et liées aux prestations de services sont estimées à 1 445 230 €. Ces recettes ne permettant pas d'atteindre l'équilibre budgétaire, il est demandé le versement d'une subvention d'équilibre de 1 000 000 €.

2.2. Les recettes d'investissement

En €	BP 2021 proposé
Section de d'investissement	0

Les seules recettes d'investissement sont mécaniquement liées à la dotation aux amortissements (95 000 €) provenant des dépenses de la section de fonctionnement et qui constituent des recettes d'ordre. Aucune recette réelle d'investissement ne peut être inscrite dans le cadre du budget primitif 2021.

En conclusion, le montant du budget primitif proposé pour l'exercice 2021 s'élève au total à 2 454 230 € en ne tenant compte que des dépenses et recettes réelles et à 2 549 230 € en intégrant également les dépenses et recettes d'ordre ; il est équilibré en recettes et en dépenses.

Tableau récapitulatif des crédits de paiements (dépenses et recettes réelles)

LE LABORATOIRE				
	BP 2020	BP 2021	BP 2021 - BP 2020 en €	BP 2021 - BP 2020 en %
Dépenses de fonctionnement	1 435 105,00	2 359 230,00	924 125,00	64,39%
Dépenses d'investissement	50 000,00	95 000,00	45 000,00	90,00%
Total dépenses (A)	1 485 105,00	2 454 230,00	969 125,00	65,26%
Recettes de fonctionnement	1 485 105,00	2 454 230,00	969 125,00	65,26%
Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	
Total Recettes (B)	1 485 105,00	2 454 230,00	969 125,00	65,26%
Dépenses nettes (A-B)	0,00	0,00	0,00	